

INFORMATIONS UTILES EN CAS DE DIFFICULTES FINANCIERES

ÊTRE ACCOMPAGNÉ EN CAS DE DIFFICULTES

LE SERVICE RELAIS SOCIAL INTERNATIONAL

Le [Relais Social International](#) (RSI) est un service réservé aux résidents de la Cité internationale:

- Sur place notre chargée d'accueil et d'orientation vous informe en toute confidentialité sur les services proposés par le RSI et gère les demandes de RDV.
- Deux assistantes sociales vous reçoivent sur rendez-vous. Elles sont soumises au secret professionnel et rechercheront avec vous des solutions à vos difficultés.
- Grâce à ses nombreux partenaires, le Relais Social peut vous accompagner ou vous orienter dans de nombreux domaines : vacances sur place de médecins, de psychologues, aide aux victimes de violences, aide à l'accès au soins....

↳ Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00
+ 33 (0)1 44 16 65 62 - relais.social@ciup.fr
19B, boulevard Jourdan - 75014 PARIS
<https://www.ciup.fr/service-access/rsi/>

LE SERVICE ACC&SS PARIS CENTRE

Le service [ACC&SS Paris Centre](#), situé dans la Maison Internationale de la Cité internationale pourra vous conseiller dans toutes vos démarches administratives liées à votre séjour en France, selon votre situation.

↳ Pour les contacter et prendre rendez-vous: <https://access.ciup.fr/access-paris-centre/contact/>

↳ Nous vous invitons également à consulter le site <https://access.ciup.fr/> sur lequel vous trouverez des informations utiles sur différents sujets : droit au séjour, aide à la recherche de logement, démarches administratives, réglementation du travail, recherche d'un emploi, pratique du français, séjour en famille, activités culturelles....

LE SERVICE SOCIAL DU CROUS DE VOTRE ACADEMIE

Les assistants sociaux du Crous de votre académie vous accueillent et vous accompagnent de manière personnalisée. Dans les grandes universités, vous disposez parfois d'une antenne dédiée au sein même de vos établissements.

- ↳ CROUS DE PARIS : <https://www.crous-paris.fr/aides-sociales/les-assistants-sociaux-du-crous-de-paris>
- ↳ CROUS DE VERSAILLES : <https://www.crous-versailles.fr/aides-sociales/contacter-service-social/>
- ↳ CROUS DE CRETEIL: <https://www.crous-creteil.fr/aides-sociales/service-social/>
- ↳ La plateforme nationale du CROUS reste également joignable pour vous conseiller au 0 806 000 278

LE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL DE VOTRE ETABLISSEMENT DE RECHERCHE EN FRANCE

La majorité des universités et des laboratoires de recherche proposent à leurs salariés un service social du personnel pouvant mobiliser des aides complémentaires à celles listées dans ce document (Fonds d'Action social, Action Logement...).

↳ Rapprochez-vous des services administratifs et des ressources humaines de votre établissement de recherche.

LA MAISON DES INITIATIVES ETUDIANTES (MIE)

La Maison des initiatives étudiantes (MIE) est le service public de la Ville de Paris qui accompagne gratuitement les étudiant·e·s parisien·ne·s dans toutes les étapes de leurs projets, qu'ils soient associatifs, entrepreneuriaux ou professionnels, ainsi que dans leur vie étudiante (logement, santé, études, aides financières, culture, sport ...). Le site internet de la MIE, présente les aides, services et bons plans de la Ville de Paris pour les étudiants.

↳ <https://mie.paris.fr/>

LES SERVICES ET LE RESEAU ASSOCIATIF A PARIS

La Ville de Paris a mis en place un site internet sur lequel vous trouverez toutes les informations utiles sur les aides proposées par la Ville et les associations locales

↳ <https://peps.paris.fr/peps/>

OUVRIR VOS DROITS

DROIT AU SEJOUR (VISAS, TITRES DE SEJOURS...)

Pour toute question ou toute difficulté liées au droit au séjour (validation de visa, demande de carte de séjour...), n'hésitez pas à solliciter l'aide du [Centre Acc&ss Paris Centre de la Cité internationale](#) qui pourra vous conseiller selon votre situation.

↳ Pour les contacter et prendre rendez-vous: <https://access.ciup.fr/access-paris-centre/contact/>

L'ALLOCATION LOGEMENT DE LA CAF

Les aides au logement de la CAF sont des prestations que la CAF peut vous verser chaque mois pour vous aider à payer votre loyer si vos revenus sont modestes.

↳ Faites votre demande en ligne :

<https://www.caf.fr/wps/portal/cafr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation#/logement>

Si vos droits son bloqués, sachez que la CAF a mis en place de nouvelles modalités de contact que nous pouvons vous communiquer par mail : relais.social@ciup.fr

Si vous avez besoin d'aide pour accomplir cette démarche, vous avez la possibilité de solliciter l'aide du service Access de la Cité internationale.

↳ Pour les contacter et prendre rendez-vous: <https://access.ciup.fr/access-paris-centre/contact/>

LA COUVERTURE DE VOS FRAIS DE SANTE EN FRANCE

Concernant la prise en charge vos frais de santé, en France, on distingue la couverture santé de base (Assurance maladie-Sécurité sociale) et la couverture santé complémentaire (Mutuelle). Vos frais de santé sont pris en charge de façon complémentaire par ces dispositifs. Bien que la couverture santé complémentaire ne soit pas obligatoire pour les personnes non salariées, il est recommandé d'être couvert car les frais restant à votre charge peuvent rapidement atteindre des sommes importantes notamment en cas d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale.

↳ Plus d'informations sur le site d'accès : <https://access.ciup.fr/vos-demarches-administratives/la-securite-sociale/>

Si vous n'avez pas ouvert de droits à la sécurité sociale, le service Access de la CiuP pourra vous conseiller en fonction de votre situation (nationalité, statut du titre de séjours...) sur les démarches à réaliser.

↳ Pour les contacter et prendre rendez-vous : <https://access.ciup.fr/access-paris-centre/contact/>

↳ Pour les primo-arrivant d'Ukraine, un accès immédiat à une couverture santé est possible dès l'obtention d'une autorisation provisoire de séjour. Vous pouvez vous rendre à l'accueil Accueil Ukraine situé au 15 avenue Ernest Renan dans le 15e arrondissement (Métro Porte de Versailles) où la Caisse Primaire d'Assurance Maladie est présente. Si vous êtes déjà muni d'une autorisation provisoire de séjour vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle agence d'accueil de l'Assurance Maladie pour faire ouvrir vos droits.

LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE

Sous certaines conditions, vous pourrez bénéficier de la Complémentaire santé Solidaire, (ex CMU C) qui couvrira la partie complémentaire (mutuelle) de vos dépenses de santé (hors dépassement d'honoraire).

↳ Pour accéder au simulateur : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

↳ Si vous remplissez les conditions de ressources, il faudra soit faire votre demande en ligne sur votre espace ameli.fr ou compléter le [formulaire de demande](#) et l'envoyer à l'adresse suivante avec vos justificatifs de revenus : Assurance Maladie de Paris 75948 PARIS CEDEX 19

CARTE SOLIDARITE TRANSPORTS

Les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) (anciennement CMU-C) peuvent obtenir la Réduction Solidarité Transport à hauteur de 75% du prix de votre passe Navigo (non applicable sur les forfaits imagin'r).

↳ La demande se fait en ligne sur le site : <https://www.solidaritetransport.fr/first-request/online/home>

Sachez que la résiliation en cours d'année de votre forfait imagine R est possible si vous justifiez que vous avez ouvert votre droit à la Carte solidarité transports.

DEMANDER UNE AIDE FINANCIERE PONCTUELLE

LES AIDES FINANCIERES PONCTUELLES DU CROUS

Le service social du Crous de votre académie qui propose des aides financières aux étudiants en difficulté (y compris pour les étudiants non boursiers et étrangers). Pour les étudiants ukrainiens, russes ou biélorusses dont les difficultés sont en lien avec la guerre en Ukraine pensez à préciser dans l'objet du mail : « Conflit ukrainien-russe » (afin que votre demande soit traitée en priorité).

- **CROUS DE PARIS** : <https://www.crous-paris.fr/aides-sociales/les-aides-financieres>
- **CROUS DE VERSAILLES** : <https://www.crous-versailles.fr/aides-sociales/le-fnau-fonds-national-daide-durgence/laide-durgence-ponctuelle/>
- **CROUS DE CRETEIL** : <https://www.crous-creteil.fr/aides-sociales/fnau-fonds-national-daide-durgence/>
- La plateforme nationale du CROUS reste également joignable pour vous conseiller au 0 806 000 278

↳ Plus d'infos sur : <https://www.etudiant.gouv.fr/cid96350/aides-specifiques.html>

LES AIDES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La plupart des universités consacrent une partie de leur Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), à un volet social, pour les étudiants qui connaissent des difficultés financières passagères.

↳ Rapprochez-vous des services administratifs de votre établissement pour en savoir plus.

LE FONDS D'URGENCE DE LA CIUP

Le Fonds d'Urgence est dédié aux résidents de la Cité internationale universitaire de Paris en situation de précarité financière, quel que soit le statut de leur Maison. Ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière ponctuelle et exceptionnelle aux résidents en difficulté sur évaluation d'une assistante sociale du RSI et décision d'une commission d'attribution

↳ Contactez le RSI par mail pour obtenir le formulaire de demande : relais.social@ciup.fr

L'ALLOCATION EXCEPTIONNELLE DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Si l'aide demandée au CROUS est refusée ou ne suffit pas, et si l'aide au Fonds d'Urgence de la Ciup ne peut pas vous être accordée, le RSI peut vous aider à solliciter une aide complémentaire au CASVP.

↳ Prenez RDV auprès d'une assistante sociale du RSI pour constituer le dossier en précisant bien toutes les autres démarches que vous avez réalisées en amont.

↳ Plus d'infos sur <https://mie.paris.fr/aides-financieres-exceptionnelles/>

LES AIDES FACULTATIVES DES CONSULATS/AMBASSADES

↳ Contactez votre consulat/ambassade qui propose peut-être des mesures d'assistance à leurs ressortissants en difficulté.

BENEFICIER D'UNE AIDE ALIMENTAIRE

LE REPAS A 1€ DANS LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES DU CROUS:

- Si vous n'êtes pas boursier, le tarif social qui s'applique pour un repas complet est de 3,30€.
- Si vous êtes étudiant boursier, vous bénéficiez automatiquement lors de votre passage en caisse du tarif à 1€ pour un repas complet.
- Si vous n'êtes pas boursier mais que vous rencontrez des difficultés financières avérées, vous pouvez demander le bénéfice du tarif à 1€.
 - ↳ Pour faire cette demande, rapprochez-vous d'une assistante sociale du CROUS
 - ↳ Le CROUS a mis en place une procédure accélérée exceptionnelle pour les étudiants dont les revenus sont impactés par la guerre en Ukraine. Pour pouvoir en bénéficier contactez le RSI: relais.social@ciup.fr

BONS D'ACHATS ALIMENTAIRES DU CROUS DE PARIS :

Les assistants sociaux du Crous de Paris, après avoir effectué un diagnostic social, peuvent vous délivrer des bons d'achat alimentaire (carte Carrefour...) d'une valeur de 100€.

- ↳ Rapprochez-vous de l'assistante sociale du CROUS de l'antenne sociale de votre établissement: <https://www.crous-paris.fr/aides-sociales/les-assistants-sociaux-du-crous-de-paris>

LES DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES ET EPICERIES SOCIALES A PARIS :

- Le site internet de la Maison des Initiatives étudiantes (MIE), recense tous les dispositifs d'aide alimentaire dédiés aux étudiants.
 - ↳ <https://mie.paris.fr/aide-alimentaire/>
- Le site PEPS recense toutes les informations utiles sur les autres lieux d'aide alimentaire proposés par la Ville et les associations locales :
 - ↳ <https://peps.paris.fr/peps/jsp/site/Portal.jsp?page=useroffersearch>
- Le SOLIIGUIDE, traduit en plusieurs langues, est une plateforme en ligne qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en difficulté. Cet outil, disponible en ligne ou en application mobile, répertorie les structures sociales d'urgence et autres services tels que des permanences juridiques, des bagageries, ou encore des cours de français :
 - ↳ <https://soliguide.fr/>

DEMANDER UNE AIDE MATERIELLE

EMMAÛS CAMPÛS, LE MAGASIN SOLIDAIRE POUR AIDER LES ETUDIANTS

Dans le quartier étudiant de l'université Paris-Diderot, une nouvelle boutique solidaire dédiée aux étudiants a ouvert ses portes. [Emmaüs Campüs](#) propose dans un espace de 130m2 des vêtements, des accessoires, de la décoration et des livres d'occasion, à des prix accessibles pour les étudiants dans le 13e arrondissement

↳ 46 Allée Paris-Ivry, 75013 Paris

↳ Boutique ouverte le jeudi et vendredi de 14h30 à 19h et le samedi de 10h à 19h

L'AIDE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DES UNIVERSITES

Certaines universités accordent à leurs étudiants une aide financière pour l'achat d'un PC portable ou sous forme de dons ou de prêts de matériel informatique.

↳ Rapprochez-vous des services administratifs de votre établissement pour en savoir plus.

LES DONS DES MECENES DE LA CIUP

Certains mécènes de la Ciup font parfois des dons d'ordinateurs portables au RSI lors du renouvellement de leur parc informatique. Ces ordinateurs peuvent être prêtés aux résidents devant faire face, dans l'urgence à la perte, panne ou vol de leur matériel :

↳ relais.social@ciup.fr

EMMAUS CONNECT

L'association propose aux personnes avec des budgets modestes, des recharges prépayées téléphonie et internet à prix solidaire (-40% environ par rapport aux prix du marché) ainsi que du matériel à petit prix : téléphones basiques, smartphones, ordinateurs portables... issus de dons reconditionnés via le réseau LaCollecte.tech.

↳ Rapprochez-vous du Relais Social pour être orienté vers l'association

FINANCER VOS FRAIS DE SCOLARITE

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES FRAIS DE SCOLARITE

Certains établissements d'enseignement supérieur peuvent accorder, sur dérogation exceptionnelle et avis motivé, une réduction, voir une dispense de vos frais de scolarité.

↳ Ecrire au directeur de votre école pour expliquer vos difficultés et motiver votre demande.

LE PRET ETUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT

Emprunter de l'argent pour financer ses études peut également être une option si vous êtes susceptible d'occuper, à terme, un emploi bien rémunéré. L'Etat peut se porter garant de votre prêt, afin de faciliter son obtention.

↳ Plus d'information sur : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/pret-etudiant-garanti-par-l-etat-1723>

TROUVER UN PROGRAMME DE BOURSE / UN CONTRAT DOCTORAL

LA BOURSE SUR CRITERE SOCIAL DU CROUS

La bourse sur critère social du CROUS peut vous être accordée si les revenus de vos parents sont en dessous d'un certain plafond de ressources et si vous remplissez les conditions suivantes :

- vous avez moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire (Dérogations possible dans certains cas particuliers : reconnaissance d'un handicap, étudiants avec enfants à charge, ...)
- vous êtes inscrit·e en formation initiale en France ou dans un État membre du Conseil de l'Europe, dans un établissement d'enseignement public ou privé
- vous suivez une [formation qui peut accueillir des boursiers](#)

Pour les étudiants étrangers, vous devez également remplir les conditions ci-dessous:

Etudiants européens (Union européenne, Espace économique européen ou Suisse),	Etudiants non européens
<ul style="list-style-type: none">- soit avoir occupé à temps plein ou à temps partiel, un emploi en France- soit, votre père, votre mère ou votre tuteur légal a perçu des revenus en France- soit vous justifiez de plus d'un an de présence (en continu) sur le territoire français, au 1er septembre de l'année N	<ul style="list-style-type: none">- soit avoir le statut de réfugié reconnu par l'Ofpra,- soit bénéficiaire de la protection subsidiaire accordée par l'Ofpra,- soit bénéficiaire de la protection temporaire dans les conditions prévues à l'article L. 581-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.- soit être Andorran, précédemment inscrit dans un lycée français de la principauté,- soit être titulaire d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident et être domicilié en France depuis au moins 2 ans et attester d'un foyer fiscal de rattachement (parents) en France depuis au moins 2 ans.

↳ La demande se fait en ligne via votre « [Dossier social étudiant](#) » (DSE).

↳ Plus d'infos sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo25/ESRS2013435C.htm>

ALLOCATION SPECIFIQUE ANNUELLE POUR ETUDIANT EN DIFFICULTE

Cette aide est l'équivalent d'une bourse sur critères sociaux. Elle est destinée aux étudiants qui en cours d'année universitaire, justifient de se trouver en situation d'autonomie avérée, car ils ne bénéficient plus du soutien matériel de leurs parents ou car ils font face à une situation financière exceptionnelle. Les mêmes conditions d'âge et de nationalité liées à la bourse sur critère social sont imposées et l'étude de votre demande sera soumise à une commission qui jugera de la légitimité de votre droit à cette aide.

↳ Vous devez d'abord effectuer une demande de bourse dans le cadre du [dossier social étudiant \(DSE\)](#) et y exposer votre situation particulière.

↳ Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1024>

LE MOTEUR DE RECHERCHE DE CAMPUS BOURSE

Le moteur de recherche CAMPUS BOURSES répertorie toutes les aides délivrées par les états (français et étrangers), les collectivités territoriales, les entreprises, les fondations et les établissements d'enseignement supérieur. Filtrez votre recherche par nationalité, domaine et niveau d'études pour trouver les aides qui correspondent à votre profil.

↳ <http://campusbourses.campusfrance.org/fria/bourse/#/catalog>

LE GUIDE DES BOURSES DE LA FONDATION DE FRANCE

120 fondations abritées par la Fondation de France délivrent des bourses et des prêts d'honneurs. Le guide des bourses disponible sur leur site vous permet de trouver la ou les fondation(s) susceptible(s) de soutenir votre demande.

↳ <https://www.fondationdefrance.org/fr/guide>

LE CONTRAT DOCTORAL ET AUTRES FINANCEMENT DU DOCTORAT

Le contrat doctoral s'adresse aux doctorants recrutés par les établissements publics d'enseignement supérieur ou les organismes de recherche. D'une durée de 3 ans, il vous apporte toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail conforme au droit public et fixe une rémunération minimale.

↳ Renseignez-vous auprès de votre école doctorale et de votre établissement d'enseignement supérieur.

↳ Plus d'infos sur : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/contrats-doctoraux-financement-doctoral-523> et <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-financement-doctoral-46472>

↳ Sachez que le service Access répertorie d'autres sources d'informations pour rechercher un financement dans le cadre d'un travail de recherche: <https://access.ciup.fr/rechercher-emploi-scientifique/>

TROUVER UN EMPLOI / UN STAGE / UNE ALTERNANCE

POLE EMPLOI ETUDIANTS

Le service Etudiant Pôle Emploi vous propose de nombreuses offres d'emploi dédiées au public étudiant pour des particuliers et dans des entreprises consultables sur le site du Pôle emploi:

↳ Pour ce faire, suivez les étapes suivantes : www.pole-emploi.fr; Rentrez « Etudiant » dans la case « métier, compétence, mot-clé »; Indiquez « Île-de-France » pour le lieu de travail souhaité; puis décochez la case « inclure les offres de nos partenaires » et lancez la recherche. Pour postuler envoyez CV+LM avec le numéro de l'offre à edrcrous.75551@pole-emploi.fr

↳ Mme BLEYER, conseillère Pôle emploi vous accueille également dans votre recherche d'emploi et de stage : rédaction CV et lettre de motivation, préparation à l'entretien, analyse du marché du travail et orientation. Rendez-vous à prendre par e-mail : brigitte.bleyer@pole-emploi.fr ou téléphone 01 40 52 29 05 / 06 09 59 17 77.

LE CENTRE ACC&SS PARIS CENTRE

Le [service Access](#) recense également de nombreuses informations pour vous aider dans votre recherche de job étudiant ou de stage (y compris sur les questions d'autorisation de travail avec un visa étudiant) :

↳ Plus d'informations : <https://access.ciup.fr/vos-demarches-administratives/travail-et-reglementation> et <https://access.ciup.fr/accueil/rechercher-un-job-etudiant-ou-un-stage/> .

LE JOB BOARD DU PORTAIL CITE ALUMNI

La plateforme des alumni de la Cité internationale vous met en relation avec d'anciens résidents pouvant vous aider dans votre recherche d'emploi et de stage.

↳ Connectez-vous sur la plateforme des alumni de la Cité internationale: <https://www.cite-alumni.fr/page/carrieres> pour accéder à des offres d'emploi, de stage, de bénévolat ; publier vous-mêmes des demandes (trouver un emploi, un partenaire pour votre activité, de l'expertise/mentoring, des contacts).

↳ Pensez aussi à rejoindre le club « Recherche emploi » au sein du portail www.cite-alumni.fr pour bénéficier de ressources, conseils et bonnes pratiques pour outiller vos candidatures : www.cite-alumni.fr/topics/23664/feed

ACCEDER AUX LOISIRS ET A LA CULTURE A MOINDRE COÛT

L'OFFRE SPORTIVE CIUP RESERVEE AUX RESIDENTS

La Cité internationale propose à ses résidents un large choix de cours et d'activités sportives. Grâce à l'aide des mécènes de la Ciup, nous pouvons proposer aux résidents rencontrant des difficultés financières ou de santé, de bénéficier de la prise en charge exceptionnelle de leur cotisation semestrielle du [Programme Actisport Encadré](#) de janvier à juin 2022.

↳ Si vous souhaitez demander à bénéficier de ce dispositif, envoyez-nous en mail à relais.social@ciup.fr

INFORMATION SUR L'OFFRE CULTURELLE A LA CIUP :

Plus de 1000 événements sont organisés chaque année à la Cité internationale universitaire de Paris. Arts de la scène, musique, cinéma, expositions, rencontres, visites guidées... Retrouvez tous ces événements sur CiteScope, l'agenda des événements de la Cité internationale proposés gratuitement ou à des tarifs préférentiel aux résidents.

↳ <https://www.citescope.fr/>

L'OFFRE CULTURELLE DU SERVICE ACCESS POUR LES DOCTORANTS ET CHERCHEURS

Vous êtes doctorant ou chercheur ? Acc&ss Paris Centre organise gratuitement ou à moindre coût, un programme d'activités culturelles à Paris, dont des visites de quartiers, de musées et de monuments et d'autres activités culturelles plus insolites.

↳ Plus d'information et modalités d'inscription : <https://access.ciup.fr/access-paris-centre/culture-et-loisirs/>

↳ Le service Access répertorie aussi des informations plus larges sur l'offre culturelle à Paris et en Ile-de-France : <https://access.ciup.fr/culture/>